

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01024
Numéro SIREN : 813 333 234
Nom ou dénomination : 2LB Conseils

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002310

SARL 2LB Conseils
Zone d'Activités Economiques – Gonnet Nord III
26390 HAUTERIVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



SARL 2LB Conseils
Zone d'Activités Economiques – Gonnet Nord III
26390 HAUTERIVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



SARL 2LB Conseils
*Rapport sur la transformation
de la société à responsabilité limitée
en société par actions simplifiée*

Aux associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 19 janvier 2021, j'ai établi le présent rapport :

- **afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés,**
- **de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.**
- **de vous présenter mon analyse de la situation de votre société.**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, notamment au titre de la COVID-19, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

Ces vérifications, basées sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, le projet de bilan arrêté au 31 décembre 2020 et les informations financières connues à la date du présent rapport, ont notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

La synthèse de mon analyse sur le bilan de la société au 31 décembre 2019 est la suivante :

L'évolution de l'activité sociale me permet d'estimer que l'importance des capitaux propres permet la transformation envisagée et ceci malgré la pandémie liée à la COVID-19.

La présente société par actions simplifiée continue d'avoir pour objet :

- La prestation de service aux entreprises : le conseil en gestion technique, administrative et stratégie commerciale d'entreprise ou de particuliers, traitement en sous-traitance de travaux techniques, administratifs et financiers, courtage dans des opérations de commerce,
- La formation,
- La détention de titres, prise d'acquisition, exploitation ou cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités, holding.

Elle a été immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Romans le 09 septembre 2015 pour une durée de 99 ans.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2019 de votre société s'élève à 639 401 € pour un capital social de 100 000 €.



SARL 2LB Conseils
*Rapport sur la transformation
de la société à responsabilité limitée
en société par actions simplifiée*

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Fait à VALENCE, le 11 mars 2021

E3C CONSULTING
Fabrice FEUILLERAT

Commissaire à la transformation